

Communauté Européenne de Défense? (1954)

Légende: In 1954, the Union française des fédéralistes (French Union of Federalists — UFF) publishes a pamphlet for French citizens on the need for a European Defence Community (EDC). This publication illustrates the contemporary development of France in demographic, economic and defence terms in comparison with other neighbouring countries. It also outlines the structure of the EDC and its potential economic and military advantages, explaining how it can be considered as a key vehicle of European integration.

Source: L'Union Française des Fédéralistes. Communauté Européenne de Défense.?, Historical Archives of the European Union 2013, Villa Salviati – via Bolognese 156, I-50139 Firenze – Italy, AD 000045, 1954.

Copyright: Archives historiques de l'Union européenne

URL: http://www.cvce.eu/obj/communaute_europeenne_de_defense_1954-fr-4ff354e2-5b9f-411b-b59d-bc6a49d3ee95.html

Date de dernière mise à jour: 05/12/2013

FRANCE - EUROPE

ORGANE OFFICIEL

de

L'UNION FRANÇAISE
DES
FÉDÉRALISTES

(Mouvement Fédéraliste Européen)

45, rue d'Hauteville, Paris (10^e) - Téléphone. PROvence 26-79

L'Union Française des Fédéralistes est " formée entre les associations et les personnes " qui acceptent comme " objectifs et buts principaux ceux de l'Union Européenne des Fédéralistes, c'est-à-dire : Travailler à la création d'une Fédération Européenne — élément essentiel d'une Confédération mondiale — à laquelle seront transférés les pouvoirs souverains nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs des citoyens et des États Européens.

Le Conseil de l'U.F.F. a pour :

Président : **M. Jules ROMAINS** de l'Académie Française.

et pour Vice-Présidents :

M. Yvon DELBOS,

Député, ancien Président du Conseil.

et **MM. Robert BURON,**
François MITTERAND,
Paul RIBEYRE,
Députés, anciens Ministres

Président du Comité Exécutif : **M. Henri FRENAY**
ancien Ministre

Vice-Présidents :

MM. Gaston RIOU
Germain DESBŒUF
Robert MANGIN
Francis GÉRARD

Président du Bureau Exécutif : **M. Pierré PASSANI**

Délégué Général : **M. Claude-Marcel HYTTE**

Secrétaire Général : **M. Jean-Pierre GOUZY**

Trésorier : **M. Robert LANSIART**

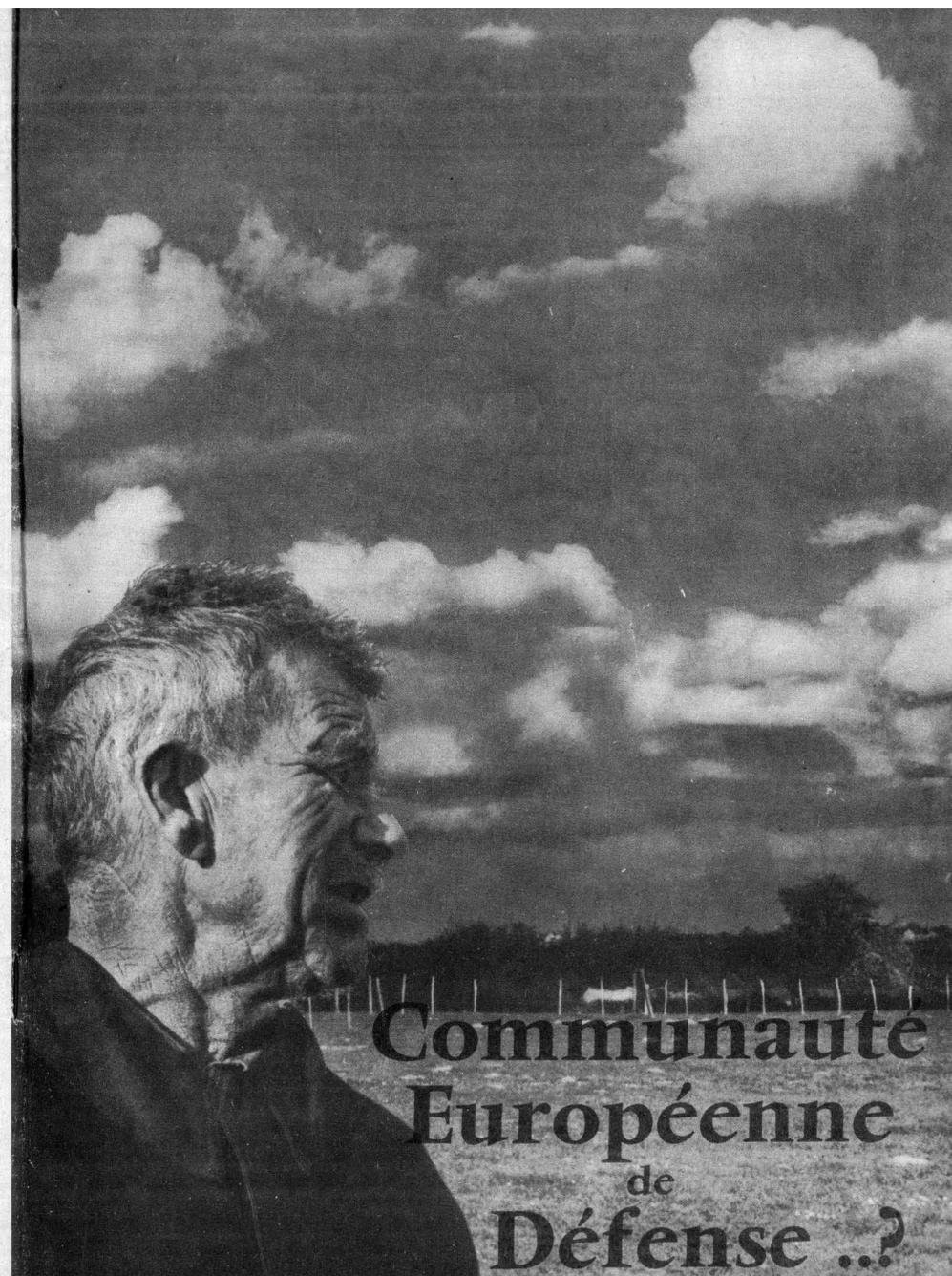
Trésorier Adjoint : **Pierre MORIQUAND**

L'Union Française des Fédéralistes publie un bulletin de liaison intérieur : " Les Liaisons Fédéralistes ", et une revue mensuelle : " France-Europe ".

L'Union Française des Fédéralistes constitue la Section Française de -

L'UNION EUROPÉENNE DES FÉDÉRALISTES
8, rue de l'Arcade, Paris (8^e). — Téléphone : ANJou 21.94-95

CHAIX — PARIS — 1318-3-54.



HISTORIQUE

JUIN 1950. — L'invasion de la Corée du Sud par les armées nord-coréennes, concrétisant la menace d'agression qui pèse sur les nations occidentales, pose en termes nouveaux le problème de la Défense de l'Europe.

SEPTEMBRE 1950. — Réunis à New York à l'occasion des travaux du Conseil de l'Atlantique Nord, les ministres des Affaires étrangères, dans un communiqué prévoyant « la création le plus tôt possible d'une force militaire intégrée pour la défense de la liberté en Europe » spécifient que « l'Allemagne devait être mise à même de contribuer à la Défense de l'Europe occidentale ».

Tous les Etats membres, à l'exception de la France, approuvèrent le principe de la participation allemande.

24 OCTOBRE 1950. — M. Pleven alors Président du Conseil propose un plan de création d'une armée européenne avec participation allemande. Ce plan prévoit une assemblée européenne avec un Ministre européen de la défense responsable devant elle.

FÉVRIER 1951. — Le Gouvernement français soumet aux représentants de la Belgique, de l'Italie, de l'Allemagne et du Luxembourg un mémorandum établi sur les bases du Plan Pleven, prévoyant la fusion progressive des armées nationales en une armée européenne. Le 24 juin 1951, un rapport intérimaire sur la création d'une armée européenne est signé par les délégations de la Conférence de Paris.

20 FÉVRIER 1952. — Après un débat de trois jours, la Chambre française adopte par 327 voix contre 287 un ordre du jour énumérant les conditions posées par le Gouvernement français à la mise sur pied d'une Communauté Européenne de Défense : subordination de l'armée européenne à un pouvoir politique supranational ; garantie d'une intégration effective des contingents à l'échelon technique le plus bas évitant tout danger de reconstitution de forces nationales autonomes ; contrôle des fabrications d'armement, budget commun non soumis au droit de veto, et enfin, garantie anglo-saxonne assurant la communauté et concrétisée par le maintien de forces armées sur le continent européen.

FÉVRIER 1952. — A l'issue d'une conférence des Trois tenue à Londres, MM. Acheson et Eden promettent de donner à la France des garanties contre « la renaissance du militarisme allemand ».

25 FÉVRIER 1952. — A Lisbonne, le Conseil Atlantique approuve le Traité instituant une Communauté Européenne de Défense et propose aux pays membres du N.A.T.O. ainsi qu'à ceux de la C.E.D. des accords réciproques de garantie.

27 MAI 1952. — Le Traité est signé à Paris par les représentants des six pays.

19 MAI 1953. — Le Gouvernement britannique soumet aux pays membres de la C.E.D. un projet d'accord étroit entre la future Communauté et la Grande-Bretagne.

25 FÉVRIER 1954. — Le Gouvernement des Pays-Bas dépose les instruments de ratification du Traité entre les mains du Ministre des Affaires étrangères de la République française.

RATIFICATIONS

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE. — Le 19 mars 1953, la Chambre des Députés ratifie le Traité par 244 voix contre 165 et 2 abstentions.

PAYS-BAS. — Le 23 juillet 1953, la Chambre des Députés ratifie le Traité par 75 voix contre 11.
Le 20 janvier 1954, le Sénat ratifie le Traité par 36 voix contre 4.

BELGIQUE. — Le 26 novembre 1953, la Chambre des Députés ratifie le Traité par 149 voix contre 49 et 3 abstentions.
Le 12 mars 1954, le Sénat ratifie le Traité par 125 voix contre 40 et 2 abstentions.

AVANT-PROPOS

On parle beaucoup en France depuis quelque temps de la Communauté Européenne de Défense. Parmi ceux qui en parlent, beaucoup ne connaissent pas le traité destiné à lui donner naissance. D'autres qui le connaissent bien n'en veulent retenir que les imperfections, d'ailleurs souvent mineures. Les uns et les autres oublient, volontairement ou non, les raisons impérieuses qui nous obligent à renoncer à un certain nombre de concepts auxquels la tradition et parfois la routine nous ont attachés. Le but de cette brochure, tout en expliquant au lecteur le mécanisme de la C.E.D., est surtout de l'éclairer sur quelques-uns des aspects d'un monde qui à son insu peut-être s'est profondément transformé et dont les transformations imposent une conception nouvelle de la défense du pays.

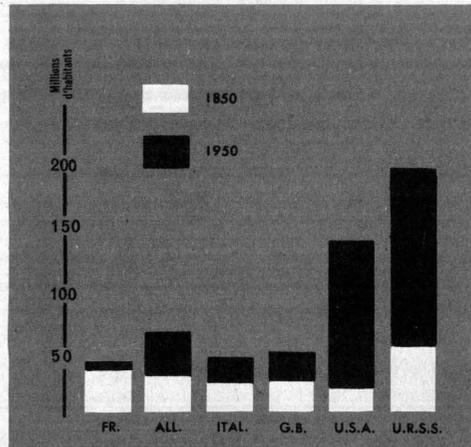
Nous nous adressons ici uniquement à ceux pour qui la défense de notre pays est un impératif catégorique dans le cadre de la défense une et indivisible du monde libre. Nous ne cherchons pas à convaincre le stalinien ou le crypto stalinien pour qui la vérité a une fois pour toutes élu domicile à Moscou. Nous ne chercherons pas davantage, pour respectables que soient parfois les sentiments qui les animent, à convaincre les neutralistes car le débat avec eux ne peut être qu'une querelle d'école sans issue. En un mot, nous souhaitons que cette brochure soit lue par ceux qui recherchent objectivement les moyens par lesquels aujourd'hui il est possible de défendre la France.

Certes, le traité portant création de la C.E.D. n'entraîne pas l'enthousiasme des fédéralistes européens que nous sommes. Fruit de la discussion entre les représentants de six pays défendant des thèses différentes, il porte inévitablement la marque du compromis. Il faut savoir que sa faiblesse principale sera effacée par la création d'une communauté politique européenne dans laquelle les forces armées communes seront intégrées et à laquelle elles seront subordonnées.

Pour les Français à qui cette brochure est destinée, il importe de mesurer exactement la place de notre pays dans le monde, non pas en rapport avec sa glorieuse histoire, mais dans la dure réalité du présent. En matière de défense, toute autre échelle des valeurs conduirait à de mortelles illusions. C'est pourquoi nous avons ici pris comme point de départ l'évolution de la puissance française dans les dernières décades par rapport à la puissance des autres. Nous pensons que la logique des conséquences apparaîtra au lecteur.

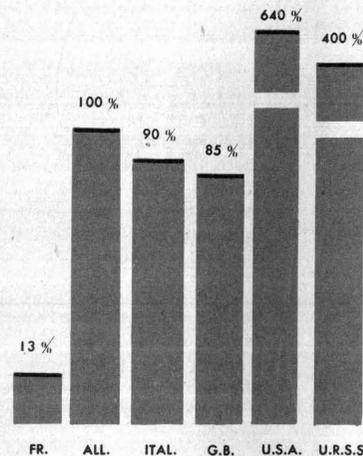
HENRI FRENAY

LA FRANCE DANS LE démographie

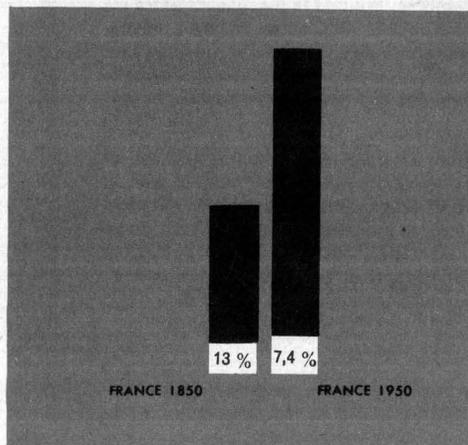


Évolution des chiffres de population des principaux pays entre 1850 et 1950

Pourcentages d'augmentation de la population des principaux pays entre 1850 et 1950



Importance comparée de la population française dans l'Europe de 1850 et 1950



MONDE 1850 / 1950 économie

Certes en 100 ans nous avons développé notre industrie et nos productions...

... Mais durant cette même période l'U.R.S.S. et les U.S.A. multipliaient leurs efforts dans des proportions beaucoup plus vastes.

COEFFICIENTS COMPARÉS D'AUGMENTATION

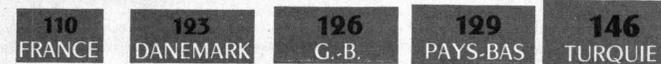
	Houille	Minerai de fer	Acier
U. R. S. S.	83	32	48
U. S. A.	77	26	69
FRANCE	12	28	43

L'indice de notre production industrielle et l'indice de notre production agricole demeurent parmi les plus bas d'Europe.

Ainsi sur la base 1929=100, l'indice de la production industrielle est aujourd'hui de :



Sur la base 1934-1938=100, l'indice de la production agricole est aujourd'hui de :



NOTRE REVENU NATIONAL N'A DONC PU S'ACCROITRE :

En 1938 le revenu national moyen par habitant calculé en US dollars au pouvoir d'achat actuel s'établissait ainsi :

U. S. A.	1.000
Royaume-Uni	870
Norvège	770
Luxembourg	580
France.	420

La France avait déjà acquis un lourd handicap.

En 1950 et par rapport à 1938, le revenu national moyen par habitant avait augmenté de :

50 % aux U. S. A.

33 % au Canada.

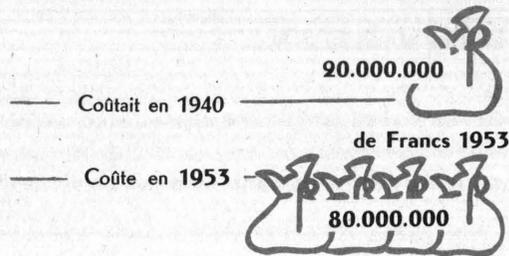
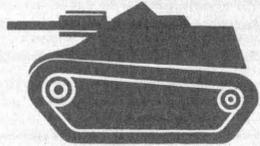
En France l'augmentation demeurait largement inférieure à 10 % (de 2 à 7 % suivant les calculs) c'est-à-dire que :

le revenu national français est à peine plus élevé qu'en 1929, tandis que les charges de notre défense...

... augmentent avec le progrès

ÉVOLUTION DES PRIX DES

LES BLINDÉS



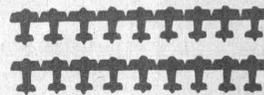
L'AVIATION

La somme d'argent nécessaire

à la mise sur pied d'1 groupe de chasse ————— en 1953 — 

aurait permis

de mettre sur pied 9 groupes de chasse ————— en 1938 

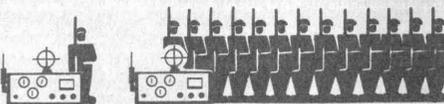
et 18 groupes de chasse ————— en 1918 

LE MATÉRIEL



Le parc auto dont dispose actuellement 1 division française aurait permis d'équiper 5 divisions en 1938.

Les postes de radio d'une seule division blindée d'aujourd'hui sont aussi nombreux que ceux de 13 divisions d'infanterie en 1938.



LES RECHERCHES ET FABRICATIONS

L'évolution accélérée de la technique exige des dépenses en techniciens et en matériel qui ne peuvent être supportées que par des nations-continentales.

Pour un savant ou un technicien de 1918, il en faut aujourd'hui 75.

Au moment d'Hiroshima, quelque 900.000 machines-outils tournaient au profit des Alliés. Cinq ans plus tard, 20.000 seulement n'étaient pas démodées.

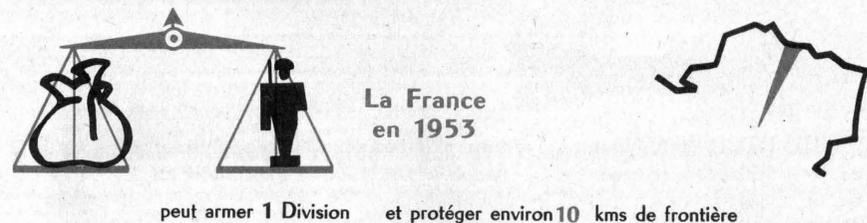
ARMES TRADITIONNELLES

LA DIVISION

En prenant comme élément de base le coût d'entretien d'une division type 1918, les coûts d'entretien respectifs d'une division types 1939 et 1953 seraient les suivants :

1918 = 1 1939 = 2 1953 = 6

C'est-à-dire que pour une somme équivalente :

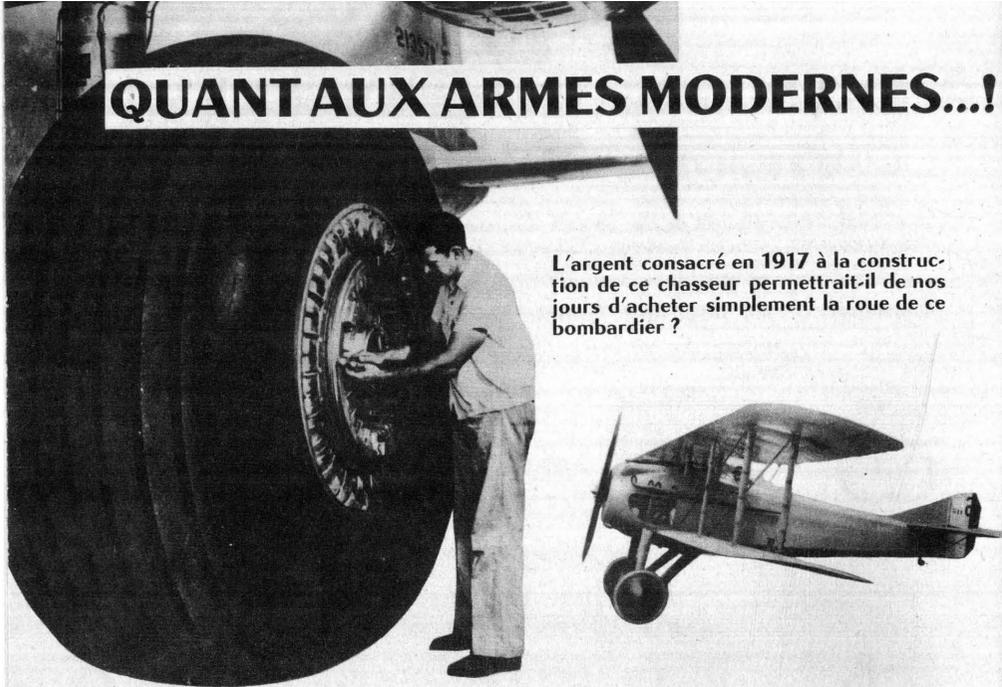


Ainsi les dépenses militaires n'ont cessé d'augmenter de 1918 à nos jours ; le prélèvement des dépenses d'armement sur le revenu national est de plus en plus lourd.

1918 : 3 % 1938 : 3,7 % 1951 : 7 %

NOUS DÉPENSONS PLUS POUR ÊTRE MOINS DÉFENDUS

QUANT AUX ARMES MODERNES...!



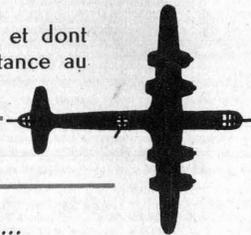
L'argent consacré en 1917 à la construction de ce chasseur permettrait-il de nos jours d'acheter simplement la roue de ce bombardier ?

Si nous demeurons isolés . . . Nous pourrions mettre en chantier. . *PEUT-ÊTRE* construire en série. . . ? *JAMAIS !*

Cette **fusée radioguidée** dont la mise au point a absorbé 50% du budget de recherches britanniques durant plusieurs années...



Ce bombardier stratégique qui coûte plus de 2 milliards et dont chaque décollage représente 15 millions en fusée d'assistance au départ...



et ce porte-avions de 65.000 tonnes qui coûte 80 milliards...

"L'étude en commun des programmes, la comparaison des prototypes et la fabrication par tous des meilleurs d'entre eux, quelle que soit l'origine des matériels retenus, s'imposent."
Col. P.M. GALLOIS

...SANS MÊME PARLER DE LA BOMBE A, H ou C!

En 1953, le Gouvernement des U.S.A. a dépensé 8,6 milliards de \$ pour ses réalisations importantes et secrètes en matière atomique,



c'est-à-dire plus de 3 000 milliards de francs.
Comment pourrions-nous envisager d'entreprendre seuls des recherches de cet ordre, qui pourtant sont indispensables !

Ainsi il est prouvé que...

LA FRANCE NE PEUT SE DÉFENDRE SEULE

.....

“... l’aide militaire des États-Unis à l’Europe ne peut avoir qu’un caractère temporaire... C’est donc, en définitive, à l’Europe qu’il appartient de supporter les forces qu’elle aura réussi à mettre sur pied grâce à l’aide temporaire américaine.”

Col. P.-M. GALLOIS

.....

LA STRATÉGIE LUI INDIQUE SES ALLIÉS

LA FRANCE PEUT-ELLE ÊTRE DÉFENDUE SUR LE RHIN ?

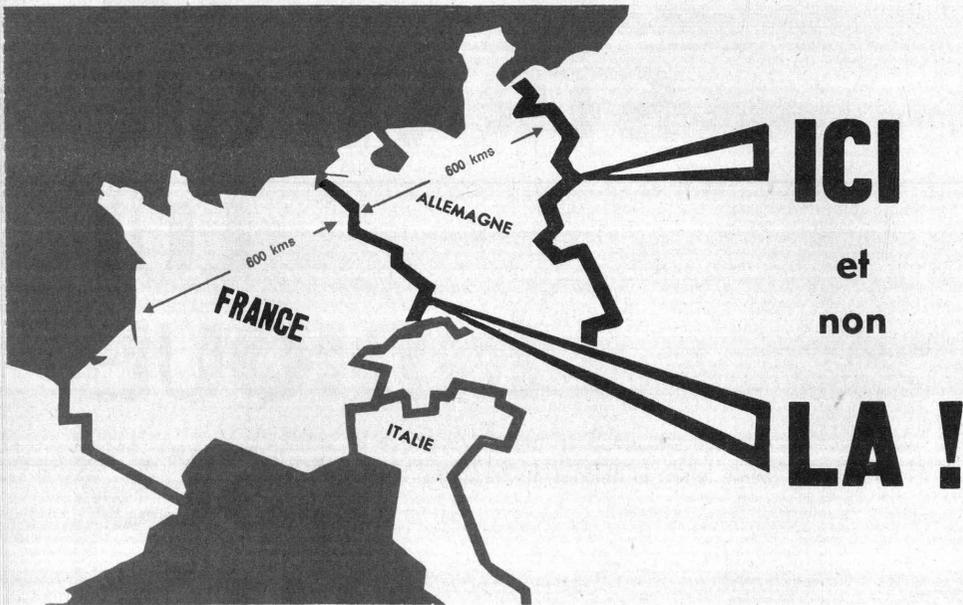
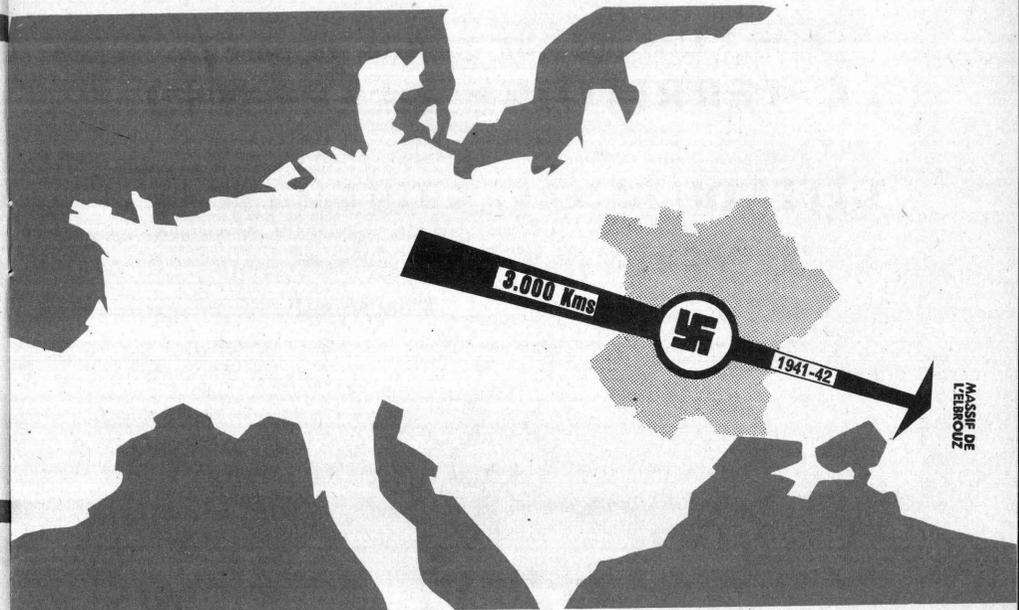
Cette carte illustre la distance parcourue par les troupes hitlériennes au cours de leur offensive contre l'U.R.S.S. Elle correspond exactement au triple de la distance qui sépare Strasbourg de Brest.

Si l'U.R.S.S. en 1941 n'avait disposé devant l'avance allemande que d'une profondeur égale à celle du territoire français, il est facile de voir ce qui lui serait arrivé.

La nécessité qui s'impose aux armées modernes de disposer d'un large espace de manœuvres, s'est vérifiée sur d'autres fronts :

En Lybie et en Tripolitaine les troupes de Rommel et de Montgomery se déplacèrent sur un front fluctuant de plus de 1.000 kms (de Benghazi à Marsa-Matrouh la distance est supérieure à celle qui sépare Paris de Marseille).

D'autre part la profondeur nécessaire au déploiement d'une armée en campagne est aujourd'hui supérieure à 400 km. Elle n'était encore que de 250 km. en 1938.



**ICI
et
non
LA !**

La défaite de 1940, l'enfoncement instantané de la Ligne Maginot a dû nous apprendre l'inanité de la défense statique...

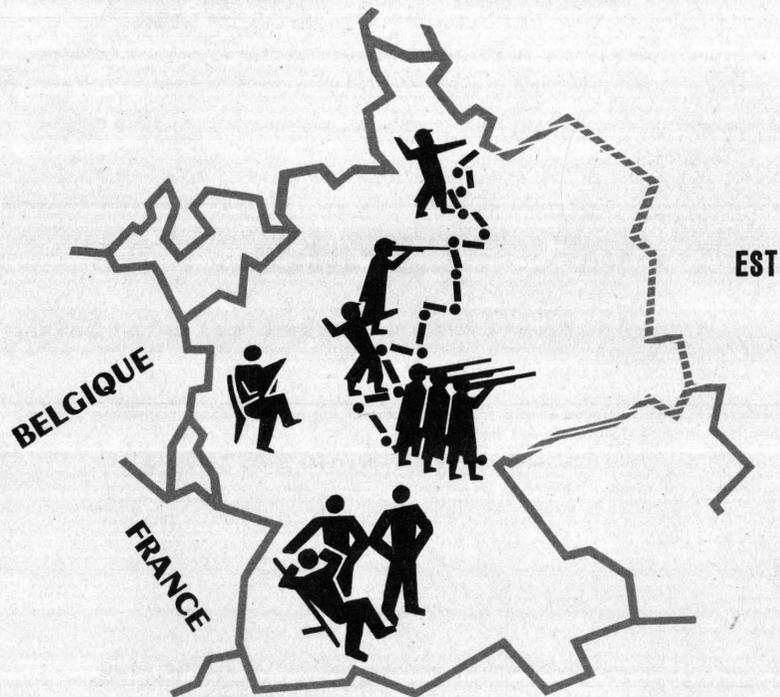
Les champs de bataille modernes peuvent présenter des fronts fluctuants.

Faute de pouvoir disposer d'espaces infinis, du moins est-il indispensable, **pour la sécurité même de la France**, de reporter sa ligne de défense le plus loin possible vers l'EST, c'est à dire au Rideau de Fer.

Ainsi, par une étrange démarche du destin, voilà que la défense de la France est en même temps la défense du Territoire Allemand.

Alors ? Une nouvelle question se pose :
LE TERRITOIRE ALLEMAND
 sera-t-il
DÉFENDU SANS LES ALLEMANDS ?

Qui préconiserait cette solution ?
Personne !



Si l'impôt du sang doit un jour être payé,
 il ne le sera pas par les seuls Français !

Ainsi

- 1°) *La défense de la France est aussi la défense du territoire allemand.*
- 2°) *Les Allemands doivent contribuer à la défense de leur sol.*

Alors...

**l'Armée
 Nationale Allemande**
 ou une
**Défense Commune
 intégrée..?**

Il faut choisir !

L'ARMÉE NATIONALE ALLEMANDE...

... c'est, comme certains le préconisent, la nécessité de recourir, mais cette fois avec l'Allemagne, à la vieille politique des alliances.

or

le seul grand enseignement de l'histoire, c'est précisément la fragilité et la précarité des alliances.

EN FAUT-IL DES EXEMPLES..?

LA FRANCE

en 1925

Nous signons le Pacte d'Assistance Mutuelle Franco-Tchécoslovaque.

en 1938

Munich " nous donne la paix pour une génération " et la France laisse Hitler envahir les Sudètes.

LA BELGIQUE

en Mai 1940

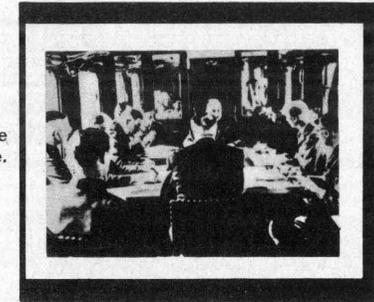
Sans en référer au Commandant en chef allié, le Général Weygand, le Commandement belge fait capituler l'armée.



LA FRANCE encore

en Juin 1940

Nous signons l'armistice, abandonnant notre alliée britannique en pleine bataille, seule devant l'Allemagne.



L'ANGLETERRE

en Mai 1940

Le corps expéditionnaire britannique obéit aux ordres de son gouvernement. Il réembarque à Dunkerque.



L'ITALIE

en Septembre 1943

Badoglio se sépare de l'Axe pour conclure un armistice séparé et range les armées italiennes aux côtés des Alliés.



et sans oublier

LA PRUSSE en 1813

à Taugoggen, le Comte York von Wartenburg abandonne Napoléon et met ses troupes à la disposition du Tsar.



L'ARMÉE NATIONALE ALLEMANDE...

... c'est, par voie de conséquence,

La République Fédérale indépendante et souveraine; c'est un danger pour elle, c'est un danger pour nous.

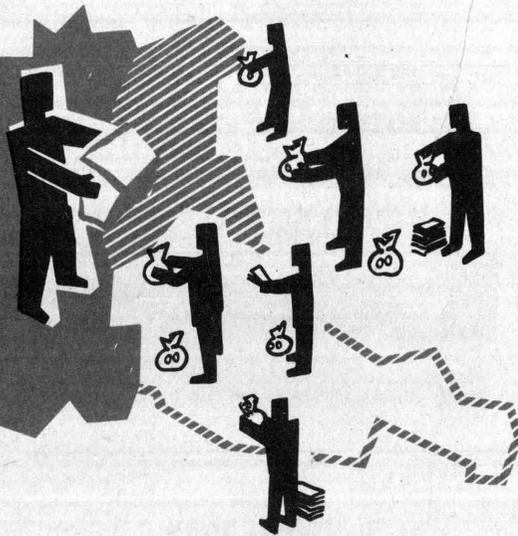
parce que

L'Europe de l'Est a toujours constitué pour l'ALLEMAGNE un marché traditionnel important.

C'est ainsi qu'en 1936-1938 :

1/5 des denrées alimentaires et
1/10 des matières premières

utilisées par l'Allemagne provenaient de ces pays qui, par ailleurs, absorbaient 1/6 des produits manufacturés allemands.



et

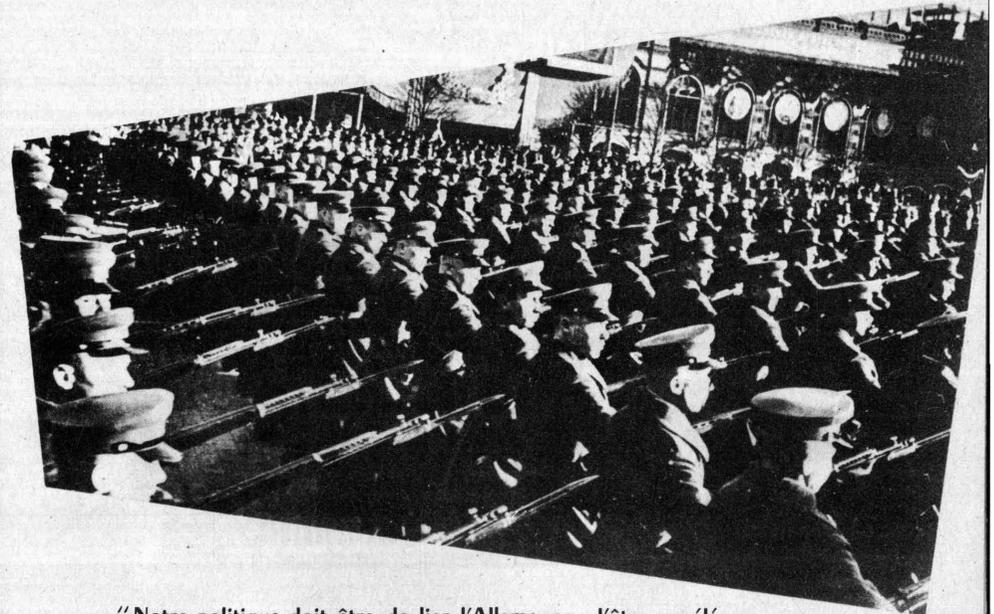
parce qu'aujourd'hui

sur
4 électeurs
il y a
1 réfugié de l'est



Une Allemagne livrée à elle-même... L'U.R.S.S. disposant de ses marchés et de ses foyers perdus.
Autant d'atouts maîtres aux mains du Kremlin.

La SOUVERAINETÉ rendue à un ÉTAT ALLEMAND disposant de son ARMÉE NATIONALE, c'est le risque mortel pour la France de voir l'ombre des démocraties populaires s'étendre jusqu'au Rhin.



"Notre politique doit être de lier l'Allemagne, d'être un élément modérateur, un élément de frein..."

MICHEL DEBRE

au Conseil de la République, le 27 octobre 1953

"Pour nous, Européens, qui sommes solidaires les uns des autres, solidaires sur le même continent, exposés aux avant-postes à un même danger, l'alliance ne suffit plus; il s'agit de constituer une armée commune..."

RENÉ CAPITANT

à l'Assemblée Nationale, le 9 juillet 1949

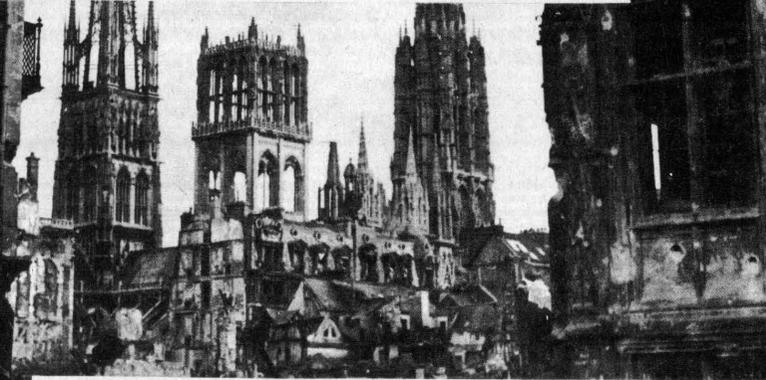
L'ARMÉE NATIONALE ALLEMANDE

COLOGNE



c'est le militarisme allemand.

ROUEN



Allemands et Français savent ce qu'il en coûte.

UNE ARMÉE NATIONALE ALLEMANDE QU'EN PENSENT-ILS?

EUX

NOUS



Une armée nationale n'est pas non plus une solution.
Dr. Carlo SCHMID
 Membre du Comité Directeur du S.P.D.
 Ancien Vice-Président du Bundestag
 (Interview B.E.I. du 1^{er} septembre 1953)

En reconstituant une armée nationale allemande formée dans des écoles militaires nationales avec un état-major autonome, on reconstituerait une force politique susceptible de mettre en danger une démocratie qui commence seulement à se stabiliser.
 Une armée nationale autonome servirait de base à une politique nationaliste indépendante. Cela risquerait de pousser les Allemands, soit à prendre des initiatives sur la frontière Est qui pourraient mettre en danger la paix du monde, soit à jouer un jeu de balance entre l'Est et l'Ouest, afin d'obtenir le maximum de chaque côté.

André PHILIP
 Ancien Ministre
 Membre du Comité Directeur de la S.F.I.O.



Je ne crois pas que, mis à part les gaullistes, il y ait en France des sympathies pour une Armée Nationale Allemande. Pour écarter une armée allemande tout le monde est fondamentalement d'accord. La France, les autres états de la C.E.D., la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, et la République Fédérale n'est pas la dernière à partager cette opinion.

Conrad ADENAUER
 Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne
 (Interview N.W.D.R. du 6 mars 1953)

Propose-t-on une armée allemande autonome contrôlée par les Quatre ? C'est oublier les leçons de l'expérience qui démontrent qu'une telle situation conduit inmanquablement au développement d'un nationalisme agressif.

M. Georges BIDAULT
 Ministre des Affaires Étrangères de la République Française
 (Déclaration à l'Assemblée Nationale, 29 octobre 1953)



Ni une Allemagne isolée, ni une Allemagne neutralisée n'est acceptable pour nous. Une Allemagne neutralisée ou isolée vivrait sous la contrainte du Kremlin et tomberait très rapidement dans la sphère d'influence de l'Union Soviétique.

Dr. H.-J. Von MERKATZ
 Président du Groupe Parlementaire du Parti Allemand
 Délégué au Conseil de l'Europe
 (Interview B.E.I. du 1^{er} septembre 1953)

... L'Allemagne démocratique subsistera si elle n'est pas dominée de nouveau par une armée nationale. C'est pourquoi nous avons été fort surpris des dernières propositions soviétiques qui en fait aboutiraient à reconstituer une armée nationale allemande, à réhabiliter les généraux nazis et ainsi à faire revivre le militarisme ancien...

M. Hervé ALPHAND
 Ambassadeur de France
 Délégué permanent de la France à l'O.T.A.N.
 (Déclaration à l'American-Club, le 15 mars 1952)



LES ALLEMANDS N'EN VEULENT PAS ... NOUS NON PLUS

Ainsi il est prouvé que

- 1°) *La défense de la France et sa sécurité impliquent la défense sur le rideau de fer avec la participation allemande.*
- 2°) *La participation de l'Allemagne à cette défense ne peut être envisagée sous la forme d'une Armée Nationale Allemande.*

Il ne reste plus que



LA DÉFENSE COMMUNE

c'est-à-dire...

la

**Communauté
Européenne**

de

Défense

qu'est-ce donc..?

SA STRUCTURE

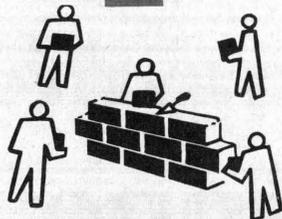
LE TRAITÉ CRÉÉ ENTRE LA FRANCE, LA BELGIQUE, LE LUXEMBOURG, L'ITALIE, LES PAYS-BAS ET LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE.

UNE COMMUNAUTÉ MILITAIRE



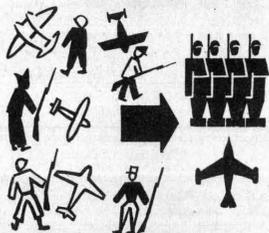
1° Strictement défensive.

Toute agression dirigée contre l'un quelconque des États membres sera considérée par les signataires comme une attaque dirigée contre tous les États membres.



2° Sur un pied de complète égalité.

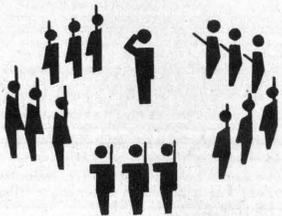
La Communauté se propose d'organiser la solidarité militaire des États membres et de réaliser l'emploi rationnel et économique de leurs ressources.



3° Disposant d'une armée intégrée.

Les coalitions qui juxtaposaient des armées de nationalités diverses conservant leur armement, leur discipline et leurs cadres respectifs sont abandonnées.

Le Corps d'armée européen sera composé de trois ou quatre groupements de nationalités différentes, un état-major intégré, un ensemble intégré d'unités de soutien tactique et de support logistique.



4° Réunie sous un commandement commun.

Il n'y a plus d'états-majors séparés coordonnés par un quartier général.

Il y a un état-major central où chacun des États membres dispose de représentants en fonction de sa participation respective.

5° De caractère supranational comportant des institutions communes

Les Institutions de la Communauté sont :
LE COMMISSARIAT composé de 9 membres :

2 Français, 2 Allemands, 2 Italiens, 3 Benelux nommés pour six ans en raison de leurs compétences générales qui dans l'accomplissement de leurs devoirs ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions d'aucun gouvernement. Ils désignent en leur sein un Président dont le mandat vaut pour quatre ans.

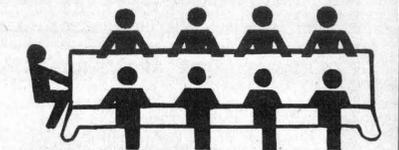
Les attributions du Commissariat sont : gestion financière de la C.E.D. ; organisation et administration des forces européennes de défense ; préparation et exécution des programmes communs d'armement, d'équipement, d'approvisionnement, d'infrastructure.

LE CONSEIL DES MINISTRES formé de représentants des États membres et qui a pour mission générale d'harmoniser l'action du Commissariat et la politique des gouvernements des États membres.

L'ASSEMBLÉE COMMUNE : elle est la même que celle prévue par le Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier augmentée de 3 délégués renforçant chacune des délégations française, allemande et italienne. Elle a pour rôle de discuter le budget et les rapports du Commissariat sur son activité et les différents problèmes de coordination européenne.

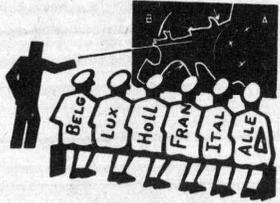
6° Dotée d'un budget commun

Les budgets militaires des différents États membres n'alimentent plus de forces armées séparées mais sont fondus en un seul budget.



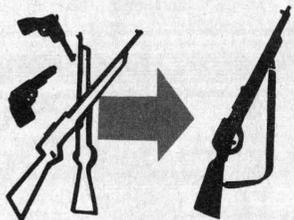
SES AVANTAGES militaires

UNE INSTRUCTION COMMUNE



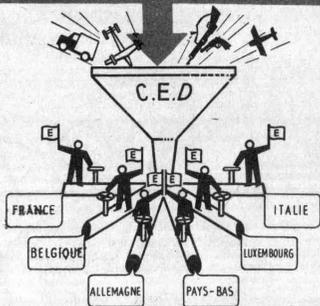
Tous les cadres de la communauté seront formés en commun dans les mêmes écoles. De la conscience d'un devenir commun naîtra le civisme européen. En même temps les oppositions nationalistes s'estomperont pour finalement disparaître.

UN ARMEMENT COMMUN



Les armées des précédentes coalitions produisaient et entretenaient chacune à grand frais leur armement respectif. Les armements des divisions européennes seront réduits à un petit nombre de types de fabrications. Produits en grande série, ils seront moins onéreux et pèseront moins lourdement sur le contribuable. Leur fabrication ordonnée, dirigée, contrôlée, répartie, par le Commissariat, interdit à tout état membre de s'armer unilatéralement.

UN SYSTÈME LOGISTIQUE COMMUN

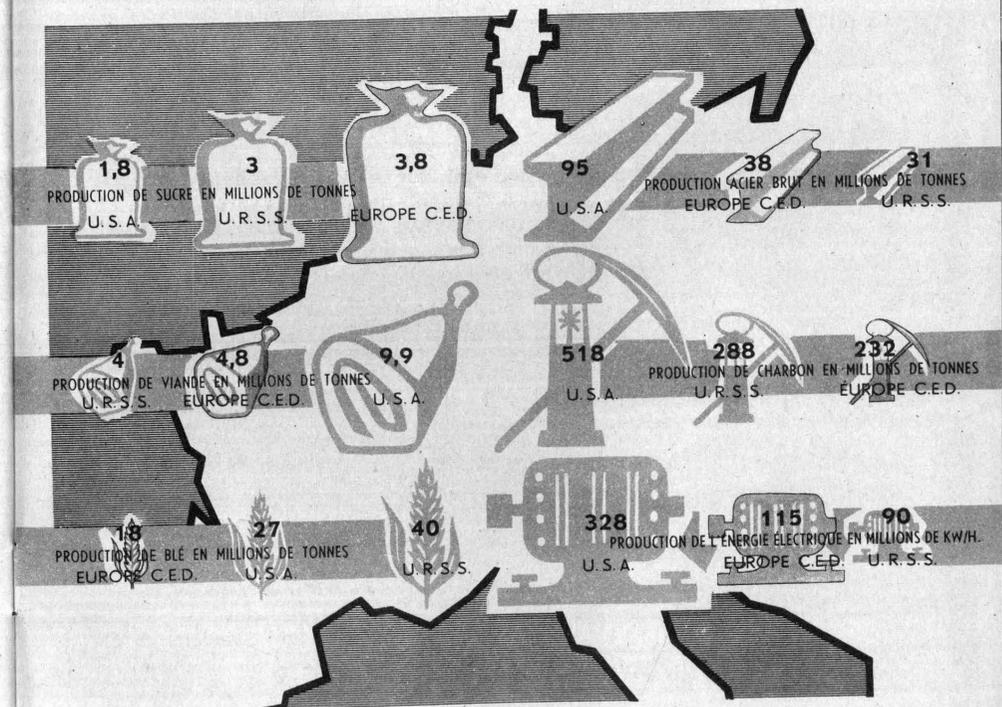


Au-dessus de l'échelon division, les armes et les services - aviation, char, génie, intendance - sont européens et non plus nationaux. Aucun pays ne peut faire secession à ses contingents tributaires, pour leur vie comme pour le combat, de l'échelon européen.

TAGES économiques

La C.E.D. constitue pour les pays qui la composent un commencement et non une fin. La Belgique, la Hollande, le Luxembourg, la France, l'Allemagne et l'Italie ont déjà créé entre elles le marché commun du charbon et de l'acier. Par la C.E.D. elles organisent en commun leur défense et leur sécurité. Une autorité politique commune devra bientôt consolider ces deux grandes réalisations, en attendant que soit progressivement créé le grand marché commun de 155 millions d'hommes qui fera des 6 pays :

UNE PUISSANCE COMPARABLE A L'U.R.S.S. ET AUX U.S.A. :



INTRODUISANT DANS LE MONDE UN FACTEUR D'ÉQUILIBRE ET DE PAIX.



ADRESSE AU LECTEUR

A vous qui venez de lire cette brochure, nous tenons à nous adresser d'homme à homme.

Nous savions, et vous savez avec nous, qu'il était impossible en ce petit fascicule de répondre à chacune des innombrables questions que pose le traité de la Communauté Européenne de Défense ; aussi n'était-ce pas là notre but. Les problèmes juridiques ou techniques sont et doivent être dominés par les grandes options politiques que nous devons faire prochainement et dont dépend le salut de la France. Ce sont ces options que nous avons tenté de vous mettre sous les yeux au long de ces pages.

Pour nous, en notre âme et conscience, nous avons choisi et nous disons que le Parlement français doit approuver le traité. Faute de cette approbation, il est évident dans la conjoncture présente que c'est la fin de tout espoir de réaliser l'unité européenne hors laquelle nous et nos voisins ne résoudrons pas les graves problèmes économiques, sociaux et par conséquent politiques, posés aux hommes de notre génération.

L'Allemagne pourvue, grâce à nous et malgré elle, d'une armée nationale, s'orientera vers une [destinée incertaine et non exempte de menaces. Les États-Unis, la Grande-Bretagne, nous ont déjà laissé entendre amicalement mais clairement ce que serait leur attitude si la France, après avoir elle-même proposé la C.E.D., il y a trois ans, après que son Assemblée Nationale ait donné sur elle son accord de principe le 19 février 1952, abandonnait l'ensemble de ses alliés dans la voie où elle-même les a engagés. Trois ans auraient été perdus sous notre seule responsabilité dans la mise en état de défense du monde libre ; un tort irréparable aurait été causé au prestige de la France.

A ceux qui, penchés sur un passé révolu, s'en vont se lamentant sur les abandons de souveraineté auxquels la France devrait consentir,

nous voulons en terminant répondre clairement : nous n'avons pas à céder ce dont nous ne disposons plus. Un État est souverain lorsqu'il est en mesure de faire vivre et de défendre le pays. L'État français, comme les autres États européens, est incapable d'assumer les responsabilités qu'implique la notion de souveraineté si elle veut être autre chose qu'une dangereuse fiction juridique. Nous n'avons en cette matière rien à céder, mais beaucoup à recouvrer. C'est par l'unité de l'Europe que nous y parviendrons.

La Communauté de Défense est aujourd'hui l'étape nécessaire sur le chemin de cette unité.

L'Union Française des Fédéralistes.
(Mouvement Fédéraliste Européen)

Après avoir lu cette brochure...

Si vous voulez seconder nos efforts **qui se prolongeront bien au-delà de la C.E.D. pour réaliser l'unité de l'Europe,**

Si vous voulez recevoir notre documentation, remplissez le formulaire ci-dessous :

Nom et prénom.....

Profession.....

Adresse : Rue N°.....

Ville..... Département.....

DÉCOUPEZ CETTE PAGE SELON LE POINTILLÉ ET ENVOYEZ-LA SOUS ENVELOPPE A :

L'UNION FRANÇAISE DES FÉDÉRALISTES

45, rue d'Hauteville - Paris-X^e



**Si la
C.E.D.
avait
existé
plus-tôt**

• • •

• • •

1870-71

1914-18

1939-45

